

Le 15 novembre, lors de la discussion au sujet de ce bill, comme en fait foi la page 1850 des *Débats*, le ministre a dit ceci:

La Chambre a accordé une concession à l'égard de deux pipe-lines à gaz, l'un en direction ouest et l'autre en direction est. Au point où en sont présentement les choses, les sociétés constituées en corporation à cette fin ont le monopole du transport du gaz dans les deux directions.

Je reviendrai là-dessus plus tard. Mais voyons le reste de l'alinéa:

Nos amis de la C.C.F. ont toujours à redire aux monopoles; cependant, ils s'emploient sans cesse à faire de l'obstruction pour permettre au monopole des pipe-lines de se maintenir.

Je me suis empressé de relever cette affirmation, car jusqu'alors un seul membre de mon parti avait exprimé ses vues à ce sujet et ce député est du centre méridional de la Colombie-Britannique, région de la province la plus intéressée au tracé que le pipe-line pourrait suivre.

Toutefois, le ministre du Commerce tenait tellement à établir en faveur des bills qu'il appuie, une thèse concluante, qu'il a cru bon d'accuser la C.C.F. de faire de l'obstruction, à cause d'un discours de dix minutes. Vu l'obstruction faite hier avant que puisse avoir lieu le débat d'aujourd'hui, je dis que l'obstruction appelle l'obstruction.

De fait, jusqu'au moment de la déclaration du ministre du Commerce, j'avais très peu songé à ces bills. On pourrait me le reprocher mais, comme tant d'autres députés, surtout ceux de l'opposition, j'ai plusieurs chats à fouetter. Je ne suis pas même dans la situation de la plupart des ministres,—je dis "la plupart",—qui n'ont qu'un seul ministère à administrer. Les députés doivent surveiller tous les ministères, alors qu'il n'y a peut-être qu'un seul ministre qui en fait autant.

Ainsi donc, nous sommes fort occupés et si nous ne pouvons surveiller tout ce qui se passe ou tous les bills dont la Chambre est saisie, nous sommes peut-être à blâmer, mais il n'y a moins nous avons une excuse aussi valable que celle que le ministre de la Justice (M. Garson) a invoquée aujourd'hui pour son compte.

Lorsque le député de Calgary-Ouest (M. Smith) a parlé d'un de ces projets de loi,—je ne sais trop lequel mais peu importe, car tous deux ont trait au même sujet,—il m'a poussé à les examiner. J'ai confié au député, dans le particulier, que jusqu'ici c'est lui qui a soutenu la meilleure thèse sur la question. Je le répète ici. Il a signalé deux ou trois points que j'estime de la plus haute importance. Mais au nombre de ses affirmations, il en est une dont je ne puis être sûr qu'elle est exacte. Si elle ne l'est pas, il importe que nous le sachions, qu'on nous le

dise en termes non équivoques. Quel que soit le nombre de chartes accordées, a-t-il dit, un seul pipe-line en fin de compte serait aménagé.

M. Smith (Calgary-Ouest): C'est exact!

M. MacInnis: S'il est vrai qu'on ne doit aménager qu'un seul pipe-line à quoi sert d'accorder des chartes? A quoi peut servir une charte si aucun pipe-line n'est établi? Il faudra payer les frais de la requête au Parlement. Il faudra payer toutes les manœuvres de couloir qu'il a fallu combiner au cours des dernières semaines. J'aimerais savoir qui va payer ces frais, comment on compte se rembourser si aucun pipe-line n'est finalement aménagé. Les parrains du bill devraient nous le dire. Les députés de la Colombie-Britannique, qui se soucient si peu du bien-être de la province qu'ils donnent leur appui à ces bills, devraient nous le dire. Ils devraient faire savoir clairement à la Chambre qui ils appuient, la Colombie-Britannique ou des lanceurs d'entreprises de pipe-lines. Le 15 novembre, le ministre du Commerce a déclaré ce qui suit, ainsi qu'on peut le voir à la page 1850 du compte rendu:

Au point où en sont présentement les choses, les sociétés constituées en corporations à cette fin ont le monopole du transport du gaz dans les deux directions.

J'ai demandé s'il ne devait y avoir qu'un pipe-line dans les deux sens et si une seule société aurait le monopole. Si une seule société doit avoir le monopole, il n'y a qu'un moyen de protéger convenablement les intérêts de la population, celui d'étatiser les pipe-lines.

Le pays est un véritable paradis pour les promoteurs de chartes. Lors de mon premier voyage dans l'Ouest, vers 1908, aucun politicien, je me le rappelle, quel que fût son parti, n'aurait osé paraître à une tribune publique sans programme ferroviaire. J'avais formulé mon propre programme ferroviaire fondé sur le fait que les ouvriers aménageaient les réseaux et ne s'en servaient ensuite qu'en marchant sur les traverses en quête d'un autre emploi ou d'un autre chemin de fer à aménager. Je constatais que les traverses n'étaient pas disposées de façon à faciliter la marche. Mon programme, qui était révolutionnaire, visait à les espacer de telle sorte qu'on pût en franchir trois d'un pas. Actuellement l'espace entre deux traverses est trop court, et l'espace entre trois traverses, trop long. On le conçoit facilement, je n'ai pu faire accepter mon programme à un grand nombre parce que les intéressés dans la charte n'avaient jamais marché sur des traverses.

On accordait une charte à n'importe qui. Je me suis reporté à une époque encore plus